



## **CHARTRE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET ETHIQUE**

**Edition 2024**

## Préambule

### 1. Objet

- 1.1. Cette charte sociale, environnementale et éthique (ci-après Charte) présente les valeurs et droits fondamentaux que porte SWIMPULSE et qui oriente sa politique sociale, environnementale et éthique envers ses collaborateurs, ses partenaires et ses clients.
- 1.2. La Charte permet de donner un cadre de référence à SWIMPULSE, et ainsi de rappeler aux collaborateurs de SWIMPULSE l'importance d'avoir une attitude responsable en particulier sur son lieu de travail.

### 2. Champ d'application

- 2.1. La présente Charte s'applique à SWIMPULSE et à ses collaborateurs.
- 2.2. SWIMPULSE s'engage à faire respecter cette Charte par l'ensemble de ses collaborateurs.

## Social

### 3. Non-discrimination et égalité salariale

- 3.1. Aucune forme de discrimination n'est tolérée au sein de SWIMPULSE, notamment celle fondée sur le sexe, l'origine ethnique ou sociale, la couleur de peau, la religion ou les convictions, la naissance ou le handicap, l'âge, le genre ou l'orientation sexuelle.
- 3.2. SWIMPULSE a mis en place une politique de recrutement volontariste sans discrimination notamment d'âge, de sexe, de genre, de handicap, de religion, d'origines, d'opinions orientée vers la mixité et l'insertion.
- 3.3. SWIMPULSE garantit la parité et l'égalité salariale de ses collaborateurs en termes de poste et de rémunération.

### 4. Harcèlement

- 4.1. Les collaborateurs de SWIMPULSE sont traités avec dignité et respect. Toute forme de mauvais traitement ou de harcèlement physique, psychique, sexuel ou verbal, de contrainte physique ou mentale est proscrit. Tout comportement s'inscrivant en violation de ces principes sera dénoncé à la direction et sanctionné.

## **5. Santé, hygiène et sécurité au travail**

- 5.1. SWIMPULSE s'engage à fournir à ses collaborateurs un environnement de travail sain et adéquat à son activité.
- 5.2. SWIMPULSE promeut un environnement de travail favorable à ses collaborateurs en leur permettant de conserver un équilibre entre vie privée et vie professionnelle.
- 5.3. SWIMPULSE prend toutes les mesures adéquates en vue garantir une hygiène irréprochable de ses collaborateurs et dans le cadre des services offerts à ses clients.

## **6. Durabilité sociale**

- 6.1. SWIMPULSE promeut le fairplay et la citoyenneté en faisant partager aux pratiquants et au public les valeurs du sport telles que le respect des règles, le civisme, le sens du collectif et la non-violence, mais aussi en considérant la pratique sportive comme l'apprentissage de la vie en société.
- 6.2. SWIMPULSE contribue de manière active au développement de la natation notamment en soutenant des clubs ou des actions sportives.
- 6.3. SWIMPULSE contribue de manière directe à la formation notamment en soutenant la Société Suisse de Sauvetage (SSS).
- 6.4. SWIMPULSE engage des moyens financiers et opérationnels pour soutenir des événements entrant dans son objet social.
- 6.5. SWIMPULSE soutient l'engagement de ses collaborateurs dans le cadre de leur activité en lien avec l'activité de SWIMPULSE.

## **7. Engagement humain et caritatif**

- 7.1. SWIMPULSE contribue à rendre la natation accessible au plus grand nombre en favorisant le rapprochement de l'univers des valides et des personnes en situation de handicap ainsi que l'accès géographique et financiers aux infrastructures.
- 7.2. SWIMPULSE encourage la mixité dans la natation en luttant contre toutes formes de discriminations.
- 7.3. SWIMPULSE promeut la natation comme outil de santé et de bien-être en informant sur les bénéfices de la natation pour une bonne hygiène de vie, sur la nécessaire vigilance contre le dopage, sur les précautions à prendre pour que les efforts physiques se fassent en toute sécurité.
- 7.4. SWIMPULSE s'engage en faveur d'associations caritatives que ce soit par des donations, des programmes, des événements.
- 7.5. SWIMPULSE soutient l'engagement de ses collaborateurs dans le cadre d'actions individuelles dans ce sens.

## **8. Formation continue**

- 8.1. SWIMPULSE s'engage pour la formation continue de ses collaborateurs avec la mise en place de formations internes.

## Environnement

### 9. Environnement

- 9.1. SWIMPULSE s'engage au quotidien en faveur du respect de l'environnement, en favorisant une approche qui limite son empreinte carbone et prévient toute pollution.
- 9.2. SWIMPULSE adopte une démarche engagée et éco-responsable en favorisant :
  - a. l'utilisation des transports publics pour tous déplacements,
  - b. l'encouragement des collaborateurs à utiliser des moyens de transport non-polluants et favoriser entre eux le covoiturage pour le trajet domicile/travail,
  - c. le tri et le recyclage des déchets,
  - d. des achats écologiquement responsables pour le matériel et l'équipement de SWIMPULSE et de ses collaborateurs,
  - e. la préservation de la ressource en eau dans le cadre de son activité et en évitant toute pollution,
  - f. une sensibilisation active auprès de ses collaborateurs sur les moyens permettant de limiter leur impact environnemental.
- 9.3. Les collaborateurs de SWIMPULSE s'engagent à sensibiliser les clients aux enjeux de préservation du milieu aquatique, aux enjeux de biodiversité du Lac et aux bonnes pratiques.

## Éthique et égalité

### 10. Promotion de l'égalité homme-femme

- 10.1. SWIMPULSE s'engage à garantir l'égalité homme-femme et à lutter contre les préjugés ou les stéréotypes de genre.
- 10.2. SWIMPULSE encourage une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans ses instances décisionnelles et dirigeantes, parmi ses collaborateurs ainsi que dans le cadre d'organisation d'événement et d'accueil du public.

### 11. Contribution à une société plus inclusive

- 11.1. SWIMPULSE favorise l'accessibilité des prestations à tous les publics et leur adaptation à différents handicaps.
- 11.2. SWIMPULSE s'engage à la mise en place, si besoin, d'un dispositif d'écoute ou de signalement permettant aux clients, sportifs et autres participants de s'exprimer lorsqu'ils sont confrontés à une situation le nécessitant.

### 12. Confidentialité

- 12.1. SWIMPULSE attend de ses collaborateurs un sens aigu des responsabilités et un engagement important, dans le respect de la vie privée.

### **13. Qualité des prestations**

- 13.1. SWIMPULSE garantit des prestations de qualité conforme aux standards applicables en la matière.

## **Dispositions finales**

### **14. Entrée en vigueur de la Charte**

- 14.1. La Charte entre en vigueur immédiatement et ce pour une durée indéterminée.

### **15. Diffusion de la Charte**

- 15.1. La Charte est communiquée à l'ensemble des collaborateurs de SWIMPULSE dès leur engagement.
- 15.2. La Charte est mise à disposition de nos clients lors de la mise en place de relation commerciale.
- 15.3. La Charte est consultable sur le site internet de SWIMPULSE.

\*\*\*\*\*